CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : LOCATION DE SALLES

Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute location de salle consentie par le CFI Atlantique, SARL coopérative ouvrière de production (SCOP) à capital variable, dont le siège est situé au parc d'activité des Grésilières, 6 bis avenue Jules Verne, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire (RCS Nantes 798 101 374), à un client professionnel (entreprise, association, administration), ci-après le « Client ».

Les actions de formation du CFI Atlantique relèvent de conditions générales de vente distinctes.

Toute réservation vaut acceptation sans réserve des CGV, qui prévalent sur les conditions d'achat du Client, sauf dérogation formelle et expresse du CFI Atlantique. La validation du devis vaut acceptation. La version applicable des CGV est celle en vigueur à la date de la commande.

Article 2 : Réservation

Une location de salle est définitive à réception du devis signé. Le CFI Atlantique adresse au Client un devis, que celui-ci retourne daté et signé pour validation. À réception, une confirmation précisant les dates, le lieu et les horaires est adressée par courriel au Client.

Article 3 : Salles, équipements et accessibilité

Toutes les salles du CFI Atlantique peuvent être louées. Chaque salle accueille 8 personnes au maximum.

La salle équipée comprend 8 postes PC avec écrans 21 pouces sous Windows 11, le pack Office et une connexion internet, ainsi qu'un poste formateur. Selon la salle, un vidéoprojecteur ou un grand écran TV et un tableau blanc sont disponibles, et un paperboard est fourni sur demande.

Un café, un thé ou un chocolat est offert le matin à chaque participant dans la salle de pause.

Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Article 4 : Horaires de location

Le Client s'engage à respecter les horaires de mise à disposition des salles :

- 8 h 45 à 12 h 30
- 13 h 30 à 17 h 30

En dehors de ces horaires, le CFI Atlantique doit donner son accord pour l'accès aux locaux sur d'autres créneaux, qui sont précisés dans le courriel de confirmation.

Article 5 : Prix, facturation et paiement

Les prix sont exprimés en euros hors taxes. La TVA au taux de 20 % s'y ajoute.

Le règlement se fait à réception de la facture, sauf échéance différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard sont exigibles de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, à compter du lendemain de la date de règlement figurant sur la facture. Leur taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due de plein droit pour chaque facture réglée en retard (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement réellement engagés dépassent ce montant, le CFI Atlantique peut demander une indemnisation complémentaire sur justificatifs. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Ces pénalités ne se cumulent pas avec les intérêts de retard au taux légal.

Article 6 : Annulation, report ou absence du Client

Toute annulation ou demande de report est notifiée par écrit au CFI Atlantique.

- **Au moins 5 jours ouvrés avant le début de la location :** aucun frais n'est facturé.
- **Moins de 5 jours ouvrés avant le début :** 50 % du montant initial est facturé.
- **Le jour du début, en cas d'absence ou de report :** la location est due intégralement.

Article 7 : Annulation ou report par le CFI Atlantique

Le CFI Atlantique peut annuler ou reporter une location en cas d'indisponibilité imprévue de la salle ou en cas de force majeure. Le Client est prévenu par téléphone, puis par courriel.

Il se voit proposer une nouvelle date ou, à défaut, le remboursement des sommes déjà versées pour la location non réalisée.

Article 8 : Utilisation des locaux et du matériel

Le Client utilise la salle pour l'usage prévu au devis, dans la limite de 8 personnes, et fait respecter toutes les consignes données par le CFI Atlantique.

- **Logiciels.** Le Client s'engage à n'utiliser que des logiciels dont il détient les droits d'utilisation (licences). Le CFI Atlantique n'est pas responsable de l'utilisation de logiciels qui ne sont pas installés sur les PC. Le Client restitue les PC dans leur configuration initiale.
- **Locaux.** Les repas ne peuvent être ni préparés ni pris dans les locaux loués. La salle est restituée dans un parfait état d'utilisation et de propreté.
- **Tabac.** Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, conformément à la loi Évin du 10 janvier 1991 et au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006.
- **Dégradations.** Le Client répond des dégradations causées par ses participants aux locaux, au matériel et aux équipements mis à sa disposition. Les frais de remise en état ou de remplacement sont à sa charge.

CFI Atlantique
Parc d'activité des Grésilières, 6 bis avenue Jules Verne, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire | Tél. **02 40 34 59 64** ou 06 95 85 40 52 | info@cfiatlantique.com | www.cfiatlantique.com
SARL coopérative ouvrière de production (SCOP) à capital variable, capital minimum de 10 000 euros | RCS Nantes 798 101 374 | SIRET 798 101 374 00014 | APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 44 06979 44 auprès du préfet de la région Pays de la Loire

Article 9 : Responsabilité et assurance

Le CFI Atlantique n'est pas responsable des objets et effets personnels des participants, ni des dommages causés au matériel du Client. Il n'est en aucun cas responsable des dommages indirects, matériels ou immatériels, consécutifs ou non, tels que le préjudice commercial ou financier, la perte de clientèle, d'image de marque ou de commande, tout trouble commercial, la perte ou la destruction totale ou partielle des données du Client, ainsi que de toute action émanant de tiers. Sa responsabilité est limitée au prix effectivement payé par le Client pour la location concernée.

Le CFI Atlantique est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle garantissant les conséquences de ses activités professionnelles.

Article 10 : Données personnelles

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa réservation et sont destinées aux services du CFI Atlantique. Conformément au règlement général sur la protection des données (règlement UE 2016/679) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données. Elle l'exerce auprès de Sandra Nikolic (snikolic@cfiatlantique.com, 02 40 34 59 64) et peut saisir la CNIL (www.cnil.fr). Les données personnelles sont conservées 5 ans, et les factures 10 ans.

Article 16 : Droit applicable etlitiges

Les CGV sont soumises au droit français. En cas de différend, les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, tout litige relève du tribunal de commerce de Nantes.

Version du 13/11/2026.

CFI Atlantique
Parc d'activité des Grésilières, 6 bis avenue Jules Verne, 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire | Tél. **02 40 34 59 64** ou 06 95 85 40 52 | info@cfiatlantique.com | www.cfiatlantique.com
SARL coopérative ouvrière de production (SCOP) à capital variable, capital minimum de 10 000 euros | RCS Nantes 798 101 374 | SIRET 798 101 374 00014 | APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 44 06979 44 auprès du préfet de la région Pays de la Loire